

# 9<sup>e</sup> PROGRAMME

RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE

**Journée Environnement Industrie  
Aix en Provence  
6 décembre 2011**

2007-2012

# Plan de l'intervention

2007-2012

## Partie 1 :

**Bilan 2011 des aides pour la « surveillance initiale »**

## Partie 2 :

**Accompagnement de l'Agence pour la réduction des substances**

# Bilan 2011 des aides pour la « surveillance initiale »



agence  
de l'eau  
rhône méditerranée & corse

établissement public du ministère  
chargé du développement durable

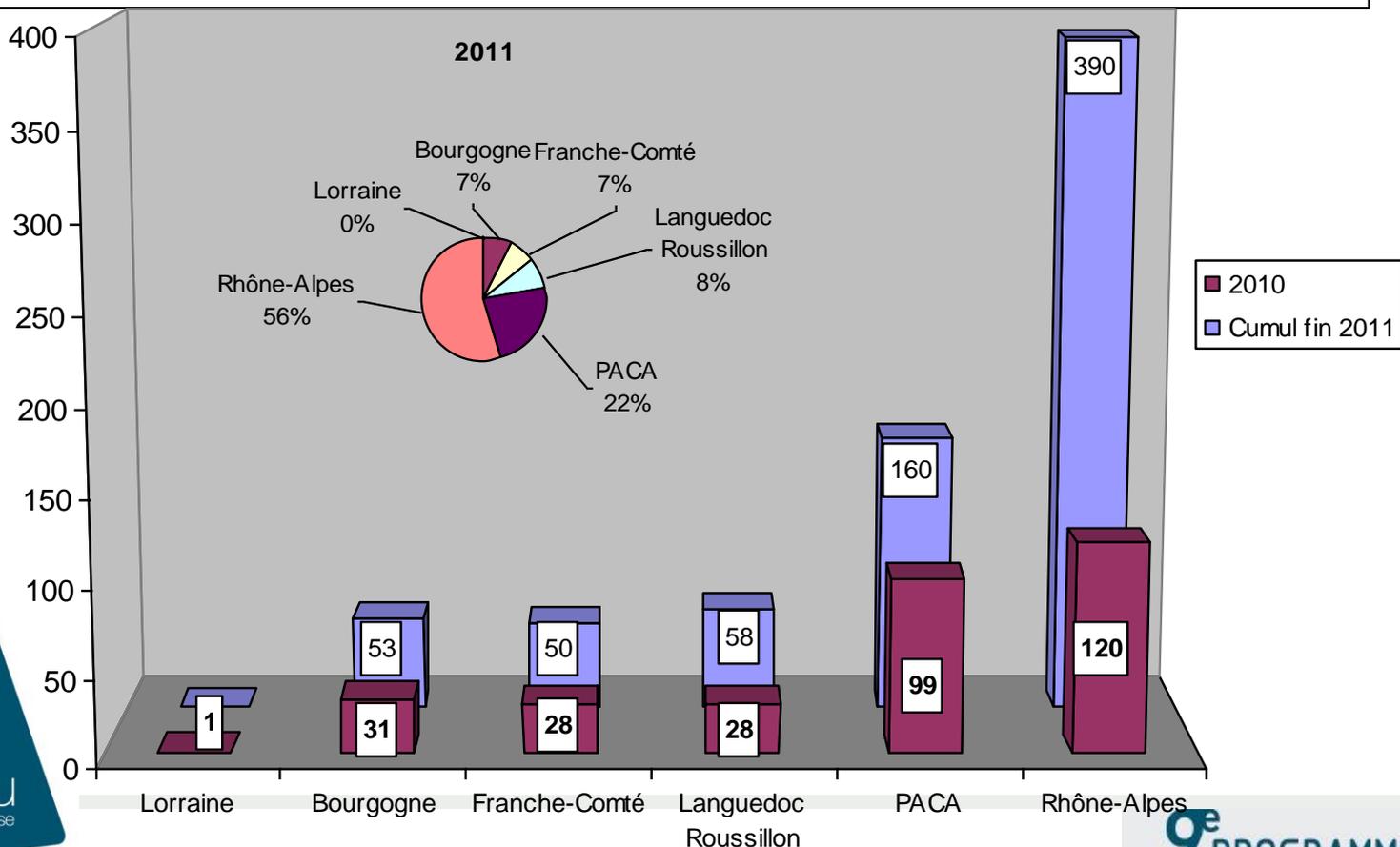
9<sup>e</sup> PROGRAMME

RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE

# Bilan des aides « surveillance initiale » à fin 2011

## Bilan sur le bassin en nombre de dossiers aidés

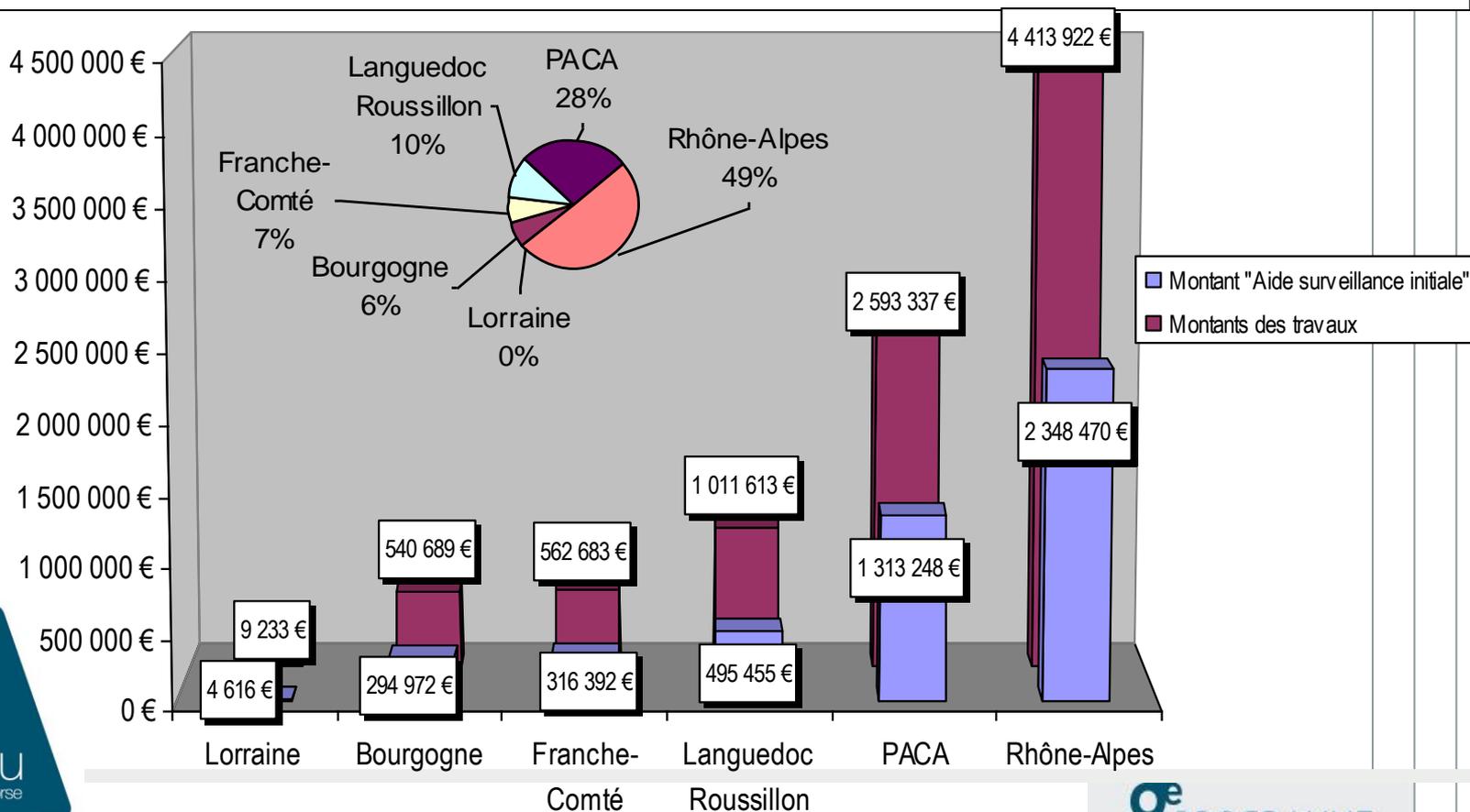
Nombre total de dossiers aidés sur le bassin à fin 2011 = 712 (rappel 2010 : 307)



# Bilan des aides « surveillance initiale » à fin 2011

## Bilan sur le bassin en montants de travaux et d'aide

Montant total « aide surveillance initiale » sur le bassin cumulé fin 2011 = 4 773 153 € (rappel 2010 : 2 276 506 €)

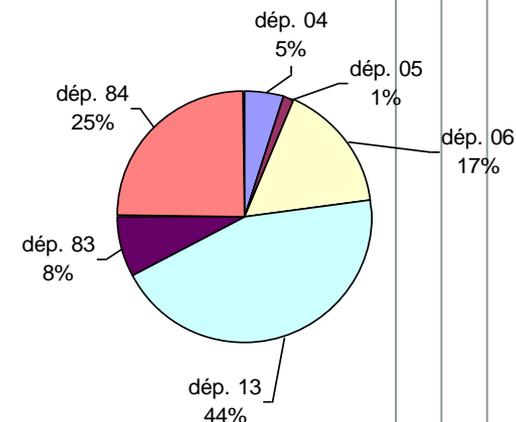
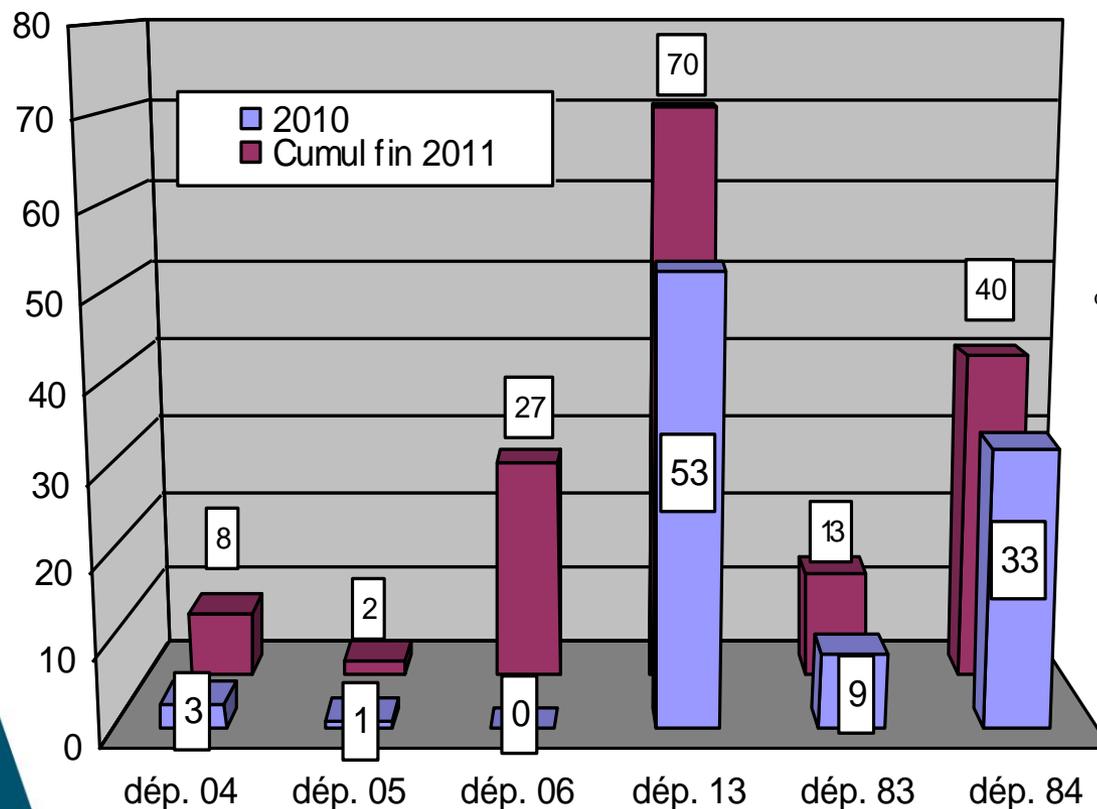


# Bilan des aides « surveillance initiale » à fin 2011

2007-2012

## Bilan sur PACA en nombre de dossiers aidés

Nombre total de dossiers aidés sur PACA : cumul fin 2011 = 160 (rappel 2010 : 99)



agence  
de l'eau  
rhône méditerranée & corse

établissement public du ministère  
chargé du développement durable

9<sup>e</sup> PROGRAMME

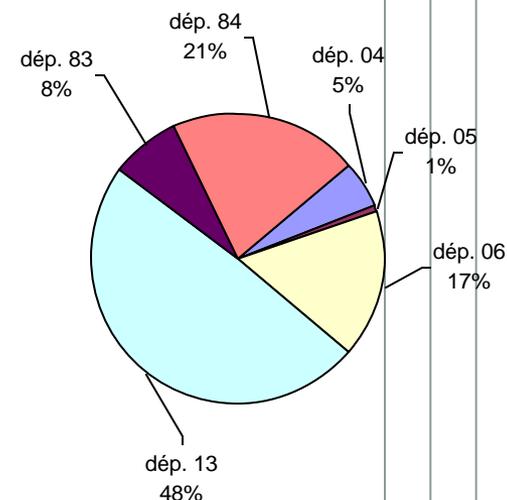
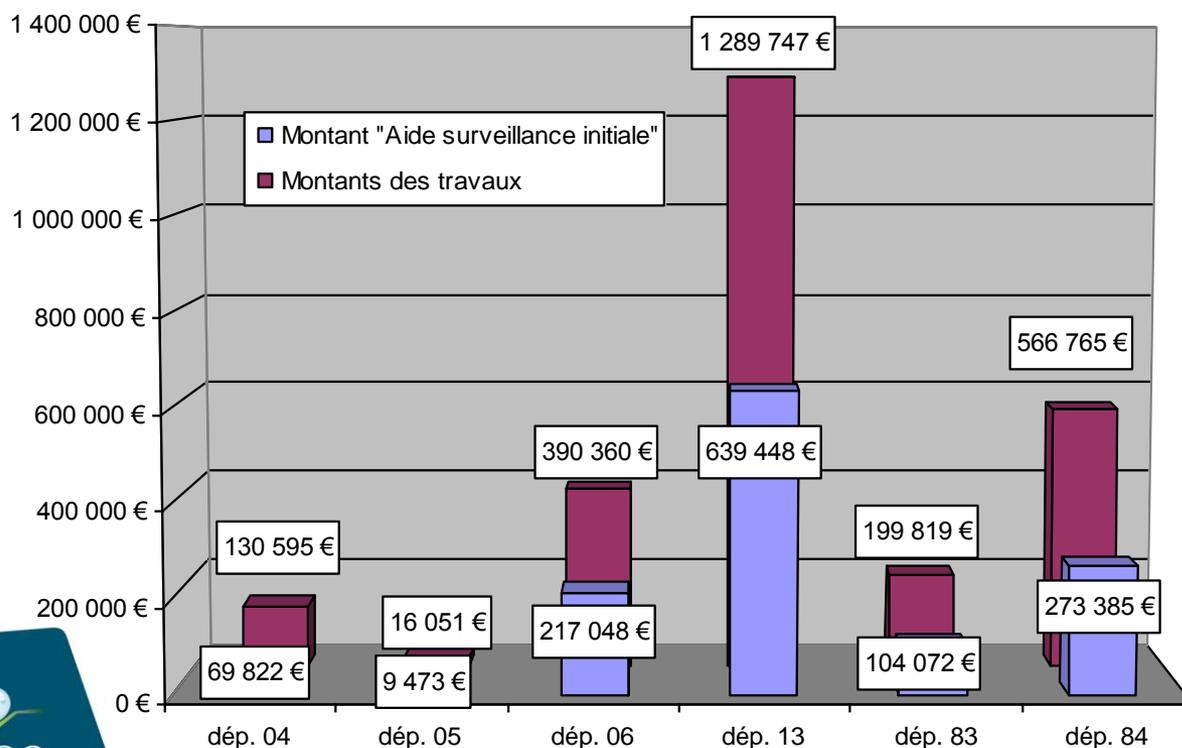
RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE

# Bilan des aides « surveillance initiale » à fin 2011

2007-2012

## Bilan sur PACA en montants de travaux et d'aide

Montant total « aide surveillance initiale » sur PACA cumul fin 2011= 1 313 248 € (rappel 2010 : 883 376 €)



# Bilan des aides « surveillance initiale » à fin 2011

## Quelques chiffres sur le bassin RMC

- Les montants d'aides vont de 1,1 à 57,3 K€ (moy : 6,7 K€) pour des travaux qui vont de 2,0 à 114,5 K€ (moy : 12,8 K€)
- Taux moyen de subvention = 52 %

- Branches aidées :

✓ La chimie moins en pointe qu'en 2010 (montée en puissance des autres branches)

✓ avancement ralenti des caves vinicoles

chimie	17%
traitement surface	17%
traitement des déchets	9%
IAA – transfo animale	7%
IAA - transfo végétale	5%
Activités mécaniques	5%
blanchisserie	5%
production alcool	3%
abattoirs	3%
divers	29%

# Accompagnement sur les substances dangereuses



agence  
de l'eau  
rhône méditerranée & corse

établissement public du ministère  
chargé du développement durable

9<sup>e</sup> PROGRAMME

RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE

# La réduction des rejets de substances

2007-2012

## Rappel des objectifs de l'action 3RSDE lancée par la circulaire du 5 Janvier 2009

- A l'échéance 2015 (sauf dérogation) : respect des Normes de Qualité Environnementales (NQE) dans le milieu correspondant à l'atteinte du bon état (41 substances pour bon état chimique et 9 pour bon état écologique) et au principe de non détérioration des masses d'eau
- Suppression rejets 13 Substances Dangereuses Prioritaires (SDP) d'ici 2021
- Réduction d'ici 2015 des flux rejetés pour les SDP (50%), Substances Prioritaires et « liste I » (30%) et substances pertinentes « liste II » (10%)

(\*) 3RSDE : Recherche Réduction Rejets Substances Dangereuses dans l'Eau

# La réduction des rejets de substances

## La démarche nationale 3RSDE

### Constat / connaissance des rejets :

- Surveillance initiale (6 analyses sur une liste par branche d'activité)
- Surveillance pérenne (1 analyse trimestrielle sur liste restreinte, 2 ans 1/2)

### Réduction / suppression des rejets :

- Plan d'actions pour les substances émises au dessus d'un certain seuil (fiche d'actions par substances, synthèse...cf. circulaire du 27 Avril 2011)
- Études Technico Économiques, si pas de solution dans le plan d'actions (origine substances, proposition de solutions, échéancier, éléments d'évaluation, ...cf. circulaire du 19 Septembre 2011)
- Travaux de réduction des rejets

# La réduction des rejets de substances

2007-2012

## Accompagnement financier de l'Agence de l'Eau RM&C

### Travaux éligibles RSDE

- Surveillance initiale
- Étude technico-économique (E.T.E) répondant au cahier des charges défini par le ministère ( Possibilité de prise en compte de coûts en régie : intervenant qualifié, comptabilité analytique précise...)
- Acquisition d'équipements de mesure pour la surveillance pérenne du rejet : débitmètre, préleveur.
- Travaux visant la réduction ou la suppression des rejets de substances : (technologies propres, substitution, réduction à la source, traitement,...)



**Non éligible : surveillance pérenne, établissement du plan d'actions**

# La réduction des rejets de substances

2007-2012

## Accompagnement financier de l'Agence de l'Eau RM&C

### Rappel des conditions générales d'aide campagne 3RSDE

- Pas de nécessité d'être redevable direct
- Accord écrit préalable de l'Agence (avant toute commande)
- Pour les travaux prévus par les grandes entreprises : démonstration de l'incitativité de l'aide de l'Agence

### Pas d'aide :

- Si mise en demeure (ne concerne que les travaux)
- Si projet avec temps de retour < 5 ans
- Si projet concernant uniquement le respect des directives européennes et n'allant pas au-delà du strict respect de ces normes
- aux activités nouvelles

# La réduction des rejets de substances

## Accompagnement de l'Agence de l'Eau RM&C

Taux de subvention		Taux de subvention appliqué sur le montant HT	Bonification PME	
			Moyenne entreprise <sup>1</sup>	Petite entreprise <sup>1</sup>
Surveillance initiale		50%	+10%	+20%
Étude technico-économique		50%		
Acquisition équipement de mesure (surveillance pérenne)	Pour les 50 substances du bon état	50%		
	Investissements visant la réduction ou la suppression des rejets de substances (technologies propres, substitution, réduction à la source, traitement)	Pour les autres substances		



- 1 - Moyenne Entreprise : 1) < 250 personnes, 2) avoir un CA annuel ≤50 M€ ou un bilan ≤43 M€  
 - Petite Entreprise : 1) < 50 personnes, 2) avoir un CA annuel ≤10 M€ ou un bilan ≤10 M€

# La réduction des rejets de substances

2007-2012

## Accompagnement de l'Agence de l'Eau RM&C

### La demande d'aide :

Sur le site web de l'Agence (\*) : [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

### Des formulaires spécifiques pour :

- La surveillance initiale

### La suite de la surveillance initiale :

- Les études technico économiques
- L'acquisition de matériels de mesure
- Les travaux de réduction des rejets de substances

(\*) Rubrique « téléservices » - formulaires administratifs - demandes d'aide - formulaires et liste des pièces à joindre - dossiers d'aides spécifiques à la campagne substances dangereuses

# La réduction des rejets de substances

2007-2012

## Accompagnement de l'Agence de l'Eau RM&C

### Les contacts à l'Agence

- à **Lyon** pour les industriels suivis par le Département des Interventions et des Actions de Bassin (Ets sur Agglos de Marseille, Avignon, et gros Ets chimie/pétrochimie de PACA notamment sur secteur Fos et L'étang de Berre, nucléaire) :

**Emmanuelle VIALLE – Marie Hélène MARCHETTI (Tél. : 04 72 71 28 35)**

- à la **Délégation de Marseille** pour les autres établissements :

**Fatiha EL MESAUDI (Tél. : 04 26 22 30 22)**

# La réduction des rejets de substances

2007-2012

## Accompagnement de l'Agence de l'Eau RM&C

### Décision d'aide :

Sur la base de l'instruction du dossier de demande d'aide, une décision d'aide individuelle sera prise par le conseil d'administration de l'Agence

- pour montant d'aide < 60 k€ : décision directeur tous les mois
- pour montant > 60 k€ : commission des aides tous les 3 mois

# La réduction des rejets de substances

2007-2012

## Accompagnement de l'Agence de l'Eau RM&C

### Versement de l'aide :

- pour montant d'aide < **23 k€** : versement en une seule fois à l'achèvement des travaux, objet de la demande
- pour montant > **23 k€** : possibilité de versement d'acomptes intermédiaires

Le versement se fait sur transmission des pièces justificatives suivantes :

- état récapitulatif détaillé des dépenses + copie des factures acquittées
- respect des dispositions particulières : fourniture du rapport d'étude, des résultats d'analyses, bilan de fonctionnement d'ouvrage, suivi et destination des boues ....



***éventuelle visite de solde par l'Agence (si travaux). De plus des contrôles externalisés peuvent également être diligentés (études, travaux)***

# Renseignements utiles

## Sites web

<http://www.eaurmc.fr>

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>

<http://developpement-durable.gouv.fr>

## L'Agence de l'Eau

- Délégation de Marseille : 04 26 22 30 00  
Immeuble Le Noailles – 62, La Canebière – 13001 MARSEILLE
- Département des Interventions et Actions de bassin : 04 72 71 26 00  
2- 4 Allée de Lodz – 69363 – LYON Cedex 07

**Merci de votre attention**